

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2011

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture.

Les fouilles entreprises en relation avec la rénovation du « Verainshaus » sur la Place Guillaume II à Luxembourg-Ville ont révélé des vestiges archéologiques intéressants. D'autre part, il est connu qu'il existe à côté des vestiges de deux anciennes églises datant du XIIème et du XVIIème siècle. Il va sans le dire que ces vestiges pourraient fournir des informations intéressantes quant à l'histoire de la Ville de Luxembourg.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture :

Madame la Ministre est-elle disposée à faire examiner les vestiges de ces anciennes églises par des archéologues ? Dans l'affirmative, quelle sera la répercussion sur les travaux concernant l'extension prévue du parking Knuedler ?

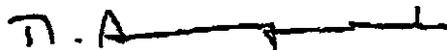
Quelle est l'enveloppe budgétaire à prévoir pour une fouille archéologique professionnelle de ce site ?

Madame la Ministre souhaite-t-elle que ces vestiges soient conservés ? Dans l'affirmative quel est l'impact budgétaire d'une conservation ?

Madame la Ministre a-t-elle connaissance des projets d'extension du parking Knuedler ?

Y a-t-il déjà eu des pourparlers entre le Ministère de la Culture et les responsables de la Ville de Luxembourg au sujet de ces vestiges ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Marc Angel
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 29 avril 2011

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
03 MAI 2011

Personne en charge du dossier:
Pélagie Ngo No
☎ 247 - 82962

Réf.: 2010 - 2011 / 1262 - 08

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1262 du 16 février 2011
de Monsieur le Député Marc Angel.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire sous objet, concernant les fouilles archéologiques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 29 AVR. 2011	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Luxembourg, le 27 avril 2011

La Ministre de la Culture
à
Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 1262 de Monsieur le Député Marc Angel

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire no 1262 de Monsieur le Député Marc Angel relative aux fouilles archéologiques et au « Verainshaus » sur la Place Guillaume II.

Octavie Modert
Ministre de la Culture

annexe: réponse à la QP n° 1262

**Réponse à la question parlementaire n°1262
de Monsieur le Député Marc Angel
concernant les fouilles archéologiques au Knuedler**

Lors des fouilles qui ont eu lieu dans le cadre des travaux visant la transformation du bâtiment dit « Veräinshaus », le service archéologique du MNHA est tombé sur des substructions attribuées à des églises du 13^{ème} et du 17^{ème} siècles, relevant de l'ancien couvent des Franciscains construit vers 1250. Deux sondages effectués sur la place Guillaume II ont confirmé l'interprétation de ces structures et ont permis de mieux évaluer l'importance archéologique de la découverte.

Le sondage le long du « Veräinshaus » a mis au jour la partie nord du chœur de l'église du 13^e siècle orientée parallèlement à la rue Notre Dame. Il démontre la continuation des substructions de cette église sur la place Guillaume II. S'y ajoutent les bâtiments conventuels connus des plans historiques ainsi que la partie nord de la chapelle de Mansfeld construite entre 1585 et 1595 à l'arrière du chœur du 13^e siècle.

Le deuxième sondage a montré que les structures de l'église du 17^e siècle, dont les plans historiques existent encore, sont bien préservées jusqu'à une profondeur de 4 mètres sous le pavage actuel et comprennent de nombreuses tombes superposées. Suite à la découverte lors des fouilles au « Verainshausgaard » de tombes protégées par des pierres tombales richement décorées ainsi que d'objets de grande qualité (chapelets, petites croix, pendentifs) montrant la position sociale élevée des défunts, tout porte à croire que le souterrain de la place Guillaume renferme des tombes autrement plus riches, étant donné que les dépouilles des citoyens les plus illustres étaient généralement inhumées à l'intérieur des églises.

Par ailleurs, il convient absolument de mentionner encore la présence de certaines structures importantes :

- La fouille « Veräinshausgaard » a mis au jour la fondation d'un bâtiment antérieur à l'église du 13^e siècle avec la même orientation que celle-ci, mais dont le service archéologique ignore au stade actuel s'il s'agit d'une église précédente à celle du 13^e siècle ou d'un édifice civil ou militaire proche de la porte « bey de Knodleren ». Quelques pièces de monnaie gallo-romaines y ont également été trouvées.
- Une couche de 15 centimètres de profondeur reposant directement sur le rocher naturel a livré de nombreuses scories de fer et de céramique protohistorique indiquant la présence d'activités métallurgiques à cet endroit à l'âge du fer.

Il est évident que des vestiges archéologiques de pareille valeur, qui sont d'une importance capitale pour l'histoire de la ville de Luxembourg, ne peuvent pas être sacrifiés, ni même dans le cas d'interventions d'excavation ou de construction. Des fouilles préventives seraient indispensables ; les expériences faites lors des fouilles au plateau du St Esprit et à l'abbaye de Neumünster permettent d'évaluer à 3-4 ans

la durée des fouilles pour un coût annuel de 280.000 à 300.000 euros. Evidemment, les travaux de fouille auraient aussi des répercussions sur les manifestations qui ont régulièrement lieu sur la place Guillaume II.

En ce qui concerne le fond du dossier, le Ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg ont trouvé un accord qui permettra à la fois de conserver les vestiges du 13^{ème} et du 17^{ème} siècles sans les altérer et de construire l'extension du parking du Knuedler.

De même, un accord a été trouvé entre la Ville de Luxembourg et le Ministère de la Culture quant à la restauration et la transformation du « Veräinshaus ». Grâce à ce deuxième accord, les vestiges du couvent seront conservés *in situ* pour les générations futures et pourront à tout moment faire l'objet de travaux de recherches scientifiques.